

But de l'association eAVS/AI

eAVS/AI exerce son activité pour le compte de ses membres dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), et travaille en étroite collaboration avec l'OFAS et des tiers dans les domaines suivants:

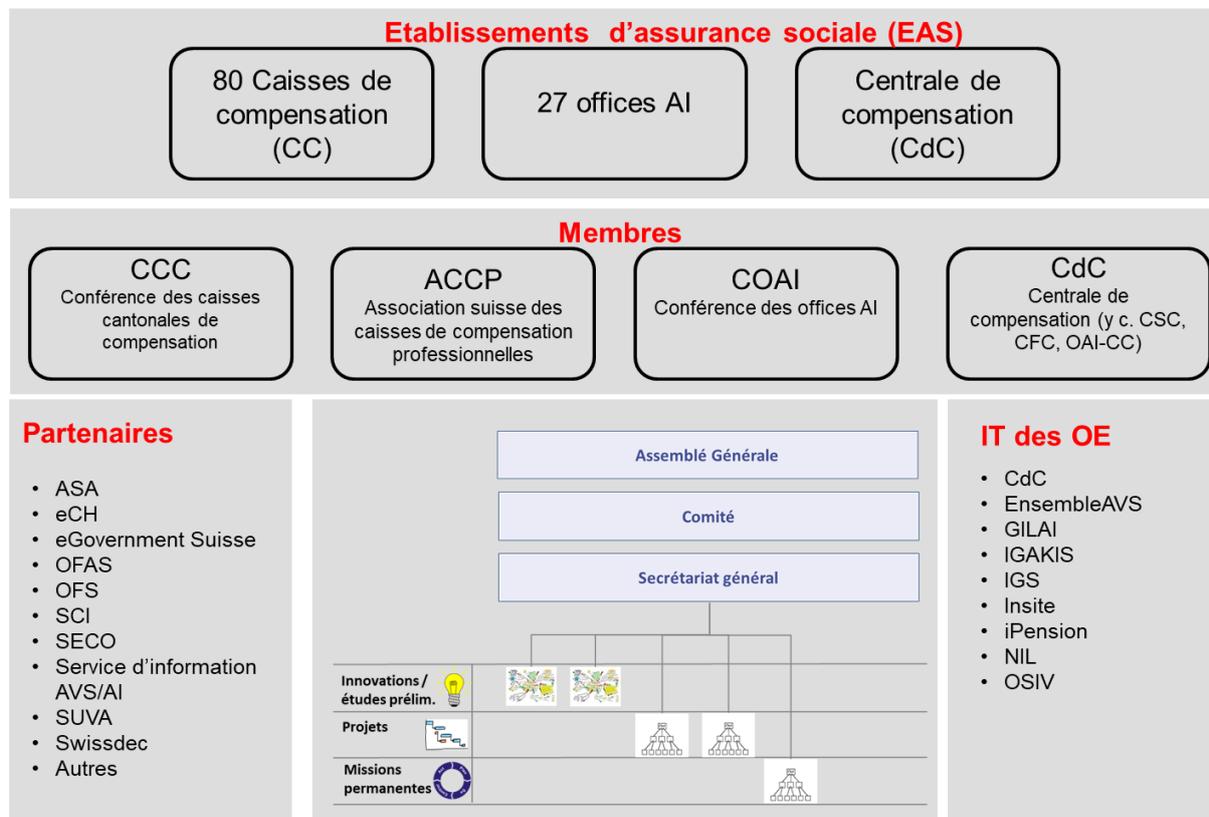
- comme partenaire de normalisation du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam;
- dans la coordination, la synchronisation et la mise en œuvre de projets pour l'AVS/AI et de tâches déléguées;
- dans la communication et la coordination entre les membres, les organes d'exécution (OE) et les SI des organes d'exécution (SI des OE);
- dans le soutien et la garantie de l'exploitation des projets coordonnés et mis en œuvre ainsi que des produits développés;
- comme l'une des organisations spécialisées des organes d'exécution selon LAVS, art. 49a al. 3 et 71 al. 4bis.

eAVS/AI

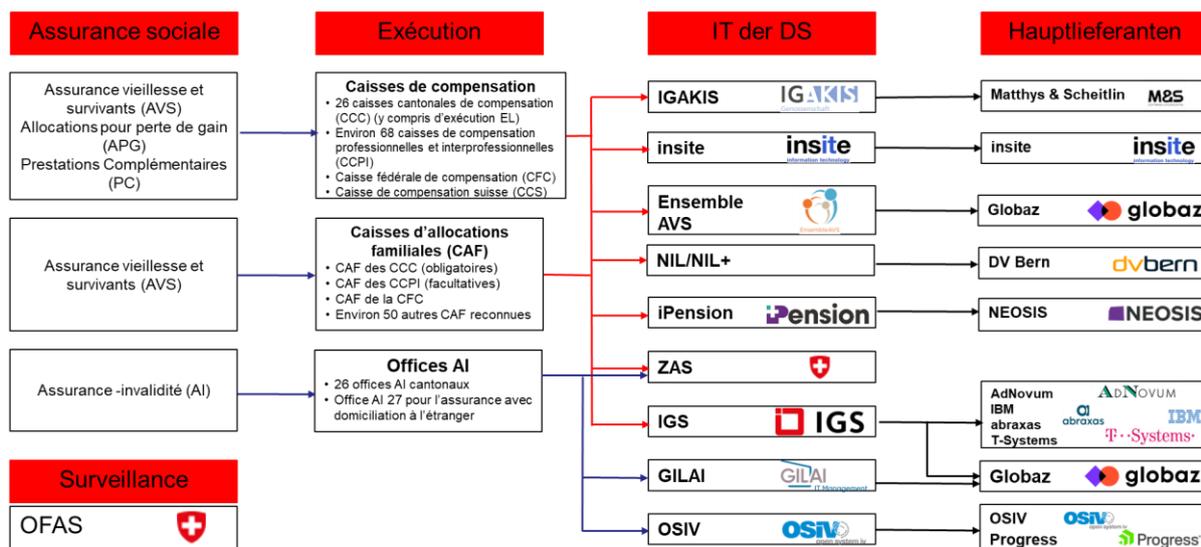
- défend les intérêts communs des membres vis-à-vis des tiers,
- peut prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de son but,
- entretient les contacts et l'échange d'expériences avec les autorités et institutions encourageant une technologie de procédés moderne et conviviale dans le cadre de l'exécution.

Organisation

L'association eAVS/AI constitue la clé de voûte pour l'échange d'informations et la coordination, la mise en œuvre commune et l'exploitation de projets d'échange de données, de projets de numérisation et de projets TIC de ses membres, et pour des tiers dans le domaine des assurances sociales.



Cela nécessite une collaboration étroite aussi bien entre les diverses assurances sociales que dans le domaine des SI des OE et de leurs principaux fournisseurs.



La gouvernance mise en place assure que tous les membres et leurs organes d'exécution sont activement intégrés aux processus décisionnels. Chaque membre délègue un représentant – normalement le «responsable technique» – comme membre du comité directeur. En outre, chaque membre peut déléguer un représentant à la commission (organe consultatif pour le secrétariat) afin de garantir la représentation métier. Grâce à cette étroite interaction avec les membres, l'échange avec les organes d'exécution est entretenu et garanti activement. La synchronisation du financement des activités dans le domaine de l'AI mérite une attention particulière. À cet effet, une coordination régulière et un échange ouvert sont à l'œuvre entre les parties concernées (OFAS / offices AI / COAI / SI des OE / eAVS/AI).

L'association eAVS/AI, qui a son siège à Berne, est soumise aux directives des marchés publics du canton de Berne.

Stratégie

eAVS/AI

- encourage et soutient des interactions numériques, sécurisées et compréhensibles, si possible en temps réel, dans le domaine du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam;
- modernise l'échange de données, fait avancer la numérisation en étroite collaboration avec l'exécution et les autorités de surveillance et assure ainsi un niveau élevé de délestage administratif pour les organes d'exécution, les entreprises et les assurés, mais aussi pour les tiers et les partenaires du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam;
- développe et entretient des normes, des solutions et des services en vue de la numérisation de tous les processus de communication et d'échange de données en faveur de l'exécution du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam. Cela englobe ce qui suit:
 - les interactions avec les entreprises affiliées et les personnes assurées
 - les échanges de données avec les différents acteurs au sein du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam ou avec les interfaces pour l'exécution du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam
 - le développement et l'exploitation de services de portail
- examine et encourage, en étroite collaboration avec les organes d'exécution, l'utilisation des infrastructures numériques existantes et planifiées d'autorités et d'acteurs privés pour le 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam et œuvre en faveur de la conception appropriée de registres et d'applications communes;
- encourage la collaboration continue (interopérabilité) des infrastructures numériques en soutenant la normalisation d'autres comités et en définissant et propageant ses propres normes;
- assure pour le compte de l'exécution la réalisation et l'exploitation de solutions;
- poursuit le développement juridique et organisationnel en vue de l'échange de données à l'interface entre le métier et la technologie du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam et garantit les flux d'information avec les membres de l'association et les activités requises;
- développe pour le compte de ses membres des normes et règles visant à garantir le respect des exigences en matière de sécurité de l'information et protection des données.



Illustration 1 – Rôle et activités - Stratégie eAVS/AI

Défis de l'avenir

Afin d'être à la hauteur des défis de demain, il faut prendre des mesures dès aujourd'hui. Cela concerne aussi bien les partenariats stratégiques que les structures et les voies de communication internes.

«Avec la mise en œuvre de la stratégie de cyberadministration, ce canal numérique est censé devenir le premier choix lors de la prise de contact avec l'administration publique. L'objectif des indices repères est que Confédération, cantons et communes offrent à l'économie et à la population des services numériques aussi conviviaux, ciblés, standardisés et économes en ressources que possible.»¹

La numérisation et l'IA ne cessent d'offrir de nouvelles possibilités aux SI du 1^{er} pilier. Pour eAVS/AI, il s'agit en particulier de veiller à ce que les interfaces et les normes pour l'échange de données soient définies, respectivement coordonnées avec les applications communes du 1^{er} pilier, et que le développement autonome des applications des organes d'exécution reste garanti.

Dans le domaine de la gouvernance, les processus existants sont continuellement optimisés, tout comme la collaboration avec les membres et partenaires. L'établissement comme organisation spécialisée sur la base de la modernisation de la surveillance constitue une étape importante et confirme la position et l'importance d'eAVS/AI.

¹ Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, secrétaire d'État et directrice du SECO, membre du comité de pilotage de Cyberadministration suisse, dans une étude de la ZHAW et de KPMG sur l'administration numérique en Suisse, 2020

Dans le domaine de la numérisation, eAVS/AI se synchronise avec les stratégies de la Confédération (Administration numérique suisse). Ces changements s'accompagnent d'un grand nombre de modifications législatives, notamment dans le domaine de la numérisation. eAVS/AI exerce une fonction de radar pour les modifications législatives et la transformation dans le contexte de la cyberadministration, dans l'environnement technologique et dans le 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam. Les services de portail constituent un socle important pour la communication des organes d'exécution avec leurs «clients». Ici, l'exécution a chargé eAVS/AI de poser les principaux fondements. Sur la base de l'Information Security Framework élaboré par eAVS/AI et du manuel de protection des données, il s'agit à présent d'assurer le développement continu. La mise en œuvre de changements législatifs (à venir) – comme la 13^e rente AVS – est accompagnée par eAVS/AI si nécessaire – comme cela a déjà été le cas ces dernières années.

En s'appuyant sur le très bon fonctionnement de l'échange de données dans les domaines sedex et ELM, on vise désormais le développement continu aussi bien du nombre de types de messages que du nombre de messages transmis.

Il apparaît qu'il faudra aussi surveiller le thème du manque de ressources. Le grand nombre de changements législatifs ainsi que les autres projets mettent en évidence les limites de capacité au sein de notre écosystème.

eAVS/AI 4.0 est élaboré et mis en œuvre pour le compte de et en étroite collaboration avec les membres d'eAVS/AI. Les bases pour l'avenir sont ainsi posées.

Objectifs 2025

Numérisation

Avec la stratégie «Administration numérique suisse 2024–2027», Confédération, cantons, villes et communes définissent en commun la manière dont la transformation numérique des administrations est activée dans le contexte fédéral. Cette stratégie, de nature coopérative, définit les champs d'action qui seront traités prioritairement aux trois niveaux fédéraux et les accents stratégiques communs qui seront fixés entre 2024 et 2027. Cette stratégie a été mise en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

eAVS/AI aligne ses activités avec la stratégie de l'ANS et tient compte – dans la mesure du possible – des principes aussi bien en matière de développement des tâches permanentes que dans le cadre de projets nouveaux et en cours, fournissant ainsi une contribution active aux efforts de la Confédération pour le développement continu de l'administration numérique.

Organisation spécialisée du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam

Avec l'introduction de la modernisation de la surveillance, des organisations spécialisées ont été créées dans l'exécution du 1^{er} pilier. Nos associations membres COAI, CCCC et ACCP ont nommé eAVS/AI comme leur organisation spécialisée pour les questions technologiques et en ont informé l'autorité de surveillance. Il s'agit à présent d'assumer activement cette fonction et d'assurer l'interface vers les associations.

Mise en œuvre du paysage de comités avec l'OFAS

L'association se positionne comme le partenaire pour une mise en œuvre optimale de projets communs d'échange de données et de numérisation dans le cadre du 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam. Le paysage de comités est vécu activement, et la communication ainsi que l'interaction entre les acteurs sont optimisées en permanence. Il est important que la séparation entre les comités métiers et les comités techniques soit optimisée à l'avenir. Dans le cadre de ces travaux, la stratégie de base TNI a été approuvée par les associations, la planification de la mise en œuvre doit encore être élaborée.

Garantie à long terme des technologies de base

L'association vérifie, planifie et réalise – en collaboration avec ses parties prenantes – le développement continu des technologies de base telles que sedex, sM-Client, PUCS (ELM) et Registre (ARC), en tenant compte des besoins communs, et surtout au vu de la numérisation croissante (modernisation de l'échange de données).

Élaboration de concepts et d'approches de solution communs

L'association constitue l'organe permettant d'élaborer avec ses membres – également hors de l'échange électronique de données – des concepts et des approches de solutions communs.

L'élaboration de bases et de règles axées sur l'exécution et sur la pratique doit faire l'objet d'une attention particulière à cet égard.

Mise en œuvre de l'exploitation d'applications et de normes

Les projets mis en œuvre et les produits développés présupposent aussi bien un développement continu que l'assurance de l'exploitation, hotline d'utilisateurs comprise.

eAVS/AI 4.0

Depuis la création d'eAVS/AI, les exigences et les possibilités à l'œuvre dans l'environnement système du 1^{er} pilier ont fortement évolué. L'association eAVS/AI entend aussi faire face à ces changements en ce qui concerne son organisation, ses structures et ses processus, et garantir une gouvernance moderne à tous les égards. Dans le cadre de la modernisation de la surveillance dans le 1^{er} pilier, les associations des organes d'exécution ont désigné eAVS/AI comme organisation spécialisée au sens de la LAVS art. 49a al. 3 et 71 al. 4bis. Ces tâches ayant été complétées, il y a lieu de vérifier si et comment les processus et activités existants sont à optimiser. L'exploitation de diverses applications pour le compte des associations a été mise en place avec succès. Les optimisations en matière d'interfaces et de synchronisation avec les OE et/ou les SI des OE doivent être communiquées en permanence. La gouvernance est réexaminée et alignée sur l'évolution des facteurs contextuels et des exigences.

Mise en œuvre au moyen de tâches permanentes

Groupe de maintenance PUCS (ELM)

Dans le cadre du groupe spécialisé AVS/CAF, il existe une collaboration active au sein de l'association Swissdec au niveau du développement technique de la norme salariale PUCS. L'avenir technologique est assuré par le développement continu de la technologie de base (SEP).

Groupe de maintenance Échange de données (ED)

C'est au groupe de maintenance ED qu'incombent la prise en charge et le développement de l'échange de données (ED) électronique via sedex dans l'ensemble des caisses de compensation et des offices AI. De même, des tiers (par ex. Suva, RSA, administrations fiscales, caisses-maladie) sont de plus en plus connectés à sedex à travers les projets d'échange de données. Le GM ED reçoit les souhaits de modifications / demandes de nouveaux types de documents et contrôle / réalise leur mise en œuvre.

e-LP

Le groupe de maintenance e-LP assure l'interface avec la norme suisse.

Groupe de maintenance Information Security

Le groupe de maintenance Information Security assure la maintenance / l'actualisation de la Policy et des directives. Il peut s'acquitter de missions des SI des OE, lorsque celles-ci lui sont déléguées.

Groupe de maintenance KMT

Le groupe de maintenance KMT encadre la plateforme Partner Management, laquelle est composée des éléments suivants:

- Partner Contract Management;
- Partner Search;
- Partner Self-Service.

Il est chargé de l'exploitation et du développement de la plateforme.

Groupe de maintenance SuisseMED@P

Depuis 2012, SuisseMED@P est la plateforme d'attribution aléatoire d'expertises pluridisciplinaires. Dans le cadre du développement continu de l'AI, des expertises bidisciplinaires sont également attribuées via SuisseMED@P depuis le 1^{er} janvier 2022. De même, des listes publiques sont générées. Le groupe d'exploitation a pour objectif d'assurer la maintenance et le développement continu de la plateforme.

Groupe de maintenance IVA / Enregistrements sonores AI

Le groupe de maintenance Enregistrements sonores pour l'AI (IVA) est responsable de l'exploitation et du développement continu de la solution d'enregistrements sonores pour l'AI.

Groupe de maintenance eFormulaires

Le GM eFormulaires coordonne la mise en œuvre des modifications et des nouveautés affectant les eFormulaires dans l'AVS et l'AI.

En cas de besoin, d'autres groupes de maintenance peuvent être créés.

Mise en œuvre au moyen de projets

Services de portail

Les membres ont chargé eAVS/AI de mettre en œuvre deux services d'utilisateurs: identification d'utilisateur et système de *dispatch*. Dans le domaine de l'identification d'utilisateur, on examine si le service AGOV de l'Administration numérique suisse peut être utilisé.

Suisse MED@P – Positionnement stratégique

Le ressort ICT de la COAI a décidé que la plateforme SuisseMED@P sera soumise à des changements majeurs à l'avenir. eAVS/AI a été chargée de réaliser l'élaboration de l'initialisation du projet, dans le cadre de laquelle est conduite une analyse d'affaires orientée vers les processus, qui implique toutes les parties prenantes (offices AI, SI des OE, experts, CdC et OFAS). La démarche «orientée vers les processus» signifie que la plateforme facilite par exemple le processus des offices AI et soutient le travail quotidien des collaboratrices et collaborateurs. De plus, des synergies doivent être mises à profit dans certains domaines, comme les processus de login ou l'intégration des données de remboursement de la CdC.

eFormulaires

Le Centre d'information AVS/AI fournit sur son portail différents formulaires utilisés dans toute la Suisse dans le domaine de l'AVS et de l'AI. L'automatisation des formulaires est mise en œuvre en collaboration avec le Centre d'information et la CdC. Dans l'étape 2, d'autres formulaires sont numérisés et la solution existante optimisée en permanence.

Numérisation APG – Exécution

Le programme de numérisation APG contient la numérisation du processus des allocations pour perte de gain APG. Dans le rapport «Procédure d'annonce et des mesures de surveillance dans le domaine des allocations pour perte de gain (APG)» de l'année 2013, le CDF préconisait l'introduction à moyen terme d'une plateforme en ligne pour le traitement des APG / AMat, afin de permettre un échange de données automatisé, sans changement de support. Le projet eAVS/AI Numérisation APG – Exécution contient avant tout l'échange de données et la communication des OE avec les employeurs et les prestataires de services dans le cadre de la numérisation APG.

Message fiscal

La Conférence suisse des impôts (CSI) est sur le point de standardiser les pièces fiscales. Certaines normes existent d'ores et déjà, comme le eRelevé fiscal ou la norme suisse en matière de salaire de Swissdec. Un important potentiel existe aussi pour les pièces de l'AVS. eAVS/AI a été chargée par les associations CCCC et ACCP de conduire une étude de faisabilité.

eStatut Exécution

Le rapport publié le 27 octobre 2021 par le Conseil fédéral «Numérisation – examen d'une flexibilisation dans le droit des assurances sociales (Flexi-Test)» montre qu'il existe un besoin d'amélioration en matière de détermination du statut des travailleurs (salariés ou indépendants). Une solution a été créée pour faciliter la détermination du statut des travailleurs indépendants, que ce soit au moyen d'informations ou en mettant à disposition un formulaire commun. De plus, on examine l'interface avec les partenaires (entre autres la Suva) ainsi que le complément pour le statut des personnes sans activité lucrative.

13^e rente AVS

Le 3 mars 2024, le peuple et les cantons ont accepté l'initiative pour une 13^e rente AVS et rejeté l'initiative sur les rentes (initiative populaire «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne»). La mise en œuvre de cette réforme dans les applications métier est assurée, si nécessaire, par un projet chez eAVS/AI.

ACOR Direct

Le traitement du calcul des rentes a été confirmé depuis longtemps comme un élément essentiel pour augmenter l'efficacité des processus. Avec la mise en œuvre commune d'ACOR Direct avec la CdC, celui-ci est à présent réalisé.

Extension de l'échange de données avec sedex

L'échange de données au moyen de messages structurés doit être davantage encouragé. Cela favorise aussi bien l'automatisation des processus que la stratégie de base TNI.

Les domaines thématiques suivants sont à traiter:

- Mise en place d'un échange de données avec la fondation d'institutions supplétives
- Développement continu de l'échange de données pour le contrôle d'employeur
- Mise en place d'un échange de données avec le Liechtenstein
- Développement continu Réductions de primes (RIP)
- Autres

Autres projets

Initialisation, poursuite et mise en œuvre des projets suivants par eAVS/AI:

- Données structurées sur les rentes et l'API de l'AI aux CC
- Connexion impôt à la source de tiers
- Optimisation échange de données avec les impôts

Autres thèmes sous observation

- AGOV
- Registre des formations
- ChatBot
- Stratégie d'informatique en nuage de la Confédération
- EESSI (Electronic Exchange of Social Security Information) y c. automatisation des processus
- e-ID
- Utilisation de l'IA dans le 1^{er} pilier Assurances sociales/AFam
- Stratégie Suisse numérique
- Modernisation de l'échange de données
- Développement continu des normes d'eCH
- Développement continu ISO 27'00 ss et protection informatique de base de la Confédération
- Perfectionnement/remplacement sM-Client
- Développement continu de services web
- Connexion des réseaux de santé
- Connexion de l'Association Suisse d'Assurances
- Développement juridique dans les domaines pertinents, par exemple protection des données, utilisation du n° AVS, loi sur le service des adresses, utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités, surveillance des systèmes informatiques du 1^{er} pilier, etc.

La liste des projets/thèmes, non exhaustive, est complétée en permanence.